Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_20-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_20

OBJET • Avenant au PAPI littoral Sud Finistère

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_20-DE

Guy PAGNARD expose que CCA est engagée depuis le 1er septembre 2024 dans la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations complet du Littoral Sud Finistère (PAPI LSF), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF – chef de file), la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) et la commune de Concarneau. Le programme d'actions qui en découle est défini sur une période de six ans (2024-2030). Il est mis en œuvre sur les douze communes littorales entre Penmarc'h et Concarneau.

En accord avec l'Etat, les structures partenaires du PAPI, en tant que maîtres d'ouvrages d'actions, ont établi un projet d'avenant pour mettre à jour le programme selon les modalités suivantes :

- Porter en régie les diagnostics de vulnérabilité auprès des habitations, des activités économiques et des ERP (recrutement d'un agent par la CCPBS) ;
- Mettre à jour 31 fiches actions dont 12 pour bénéficier de financements complémentaires, et en y ajoutant une nouvelle fiche action ;
- Etendre la durée du programme d'une année supplémentaire (2030 à 2031), eu égard au retard accumulé en raison notamment des élections municipales et du lancement décalé de 9 mois du PAPI

Les principales modifications concernant CCA sont les suivantes :

- Ajout d'une fiche action pour bénéficier de subvention (50% de Fond Barnier) pour procéder à la régularisation des ouvrages de protection au sein de la Ville Close à Concarneau suite à la demande de l'Etat
- Augmentation du reste à charge de CCA sur la durée du PAPI : de 208 719 € (reste à charge initiale) à 333 342 € liée notamment à la fiche action pré-citée

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du mardi 1er septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> Valide le projet d'avenant ci-annexé,
> Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Finistère,
> Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA

